

L'évolution des conditions de travail

Jennifer Bué, Thomas Coutrot et Nicole Guignon*

Des pénibilités physiques qui ne diminuent pas, des contraintes organisationnelles qui s'accroissent, des marges de manœuvre non négligeables, des rythmes de travail plus exigeants mais avec une stabilisation sur la dernière période : l'évolution des conditions de travail apparaît contrastée.

Alors que les accidents du travail connaissent une lente décrue, les maladies professionnelles sont en forte augmentation depuis 15 ans, notamment les cancers professionnels et les troubles musculo-squelettiques.

Le débat social autour des conditions de travail a longtemps été éclipsé par les questions de l'emploi et du chômage. Mais depuis plusieurs années, on observe un retour au premier plan des questions de conditions de travail et de santé au travail : l'amiante, le stress, le harcèlement moral ou la souffrance au travail sont régulièrement évoqués dans les médias. Les enquêtes statistiques sur les conditions de travail, menées à intervalles réguliers par l'Insee et le ministère du Travail depuis la fin des années 1970, permettent d'éclairer les causes de ce regain d'intérêt.

Les contraintes et pénibilités physiques ne reculent pas

Les contraintes et pénibilités physiques, souvent associées au travail industriel, se sont développées dans le secteur des services depuis le début des années 1990. De fait, malgré le recul de la part des emplois industriels, ces pénibilités « traditionnelles » ne diminuent guère entre 1991 et 2005.

Certaines pénibilités décroissent ou se stabilisent dans la période récente après avoir augmenté dans les années 1980-1990 (*figure 1*) : devoir rester longtemps debout, travailler dans une posture pénible ou fatigante à la longue, travailler dans le bruit. D'autres pénibilités continuent à se développer : port de charges lourdes, vibrations transmises par des machines, mouvements douloureux ou fatigants. Le travail répétitif concerne encore 28 % des salariés en 2005, davantage les femmes que les hommes. Les ouvriers, et surtout les ouvrières, travaillent de plus en plus souvent à la chaîne ou sous cadence automatique (*figure 2*).

Les horaires atypiques se développent

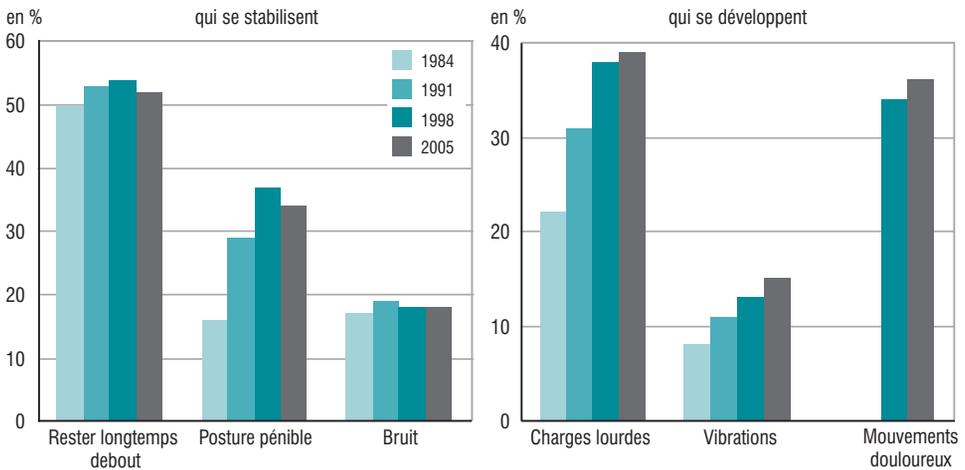
La durée collective du travail, mesurée par semaine ou par année, a diminué fortement entre 1998 et 2002 suite aux lois sur la réduction du temps de travail : de 39 heures par semaine en 1998 à 35,5 heures en 2002. Mais les horaires atypiques se sont développés. La proportion

* Jennifer Bué, Thomas Coutrot et Nicole Guignon, Dares.

de salariés travaillant la nuit, restée stable durant les années 1980, a légèrement augmenté au cours de la décennie 1990 (figure 3). En 2005, 15 % des salariés, soit 22 % des hommes et 8 % des femmes, travaillent habituellement ou occasionnellement la nuit, contre 18 % et 6 % en 1991. L'augmentation du travail de nuit concerne plus particulièrement les ouvrières (10 % en 2005 contre 2 % en 1991).

Le travail du samedi, qui concerne un salarié sur deux, demeure stable depuis 15 ans, mais la pratique régulière s'est développée au détriment de la pratique occasionnelle. Le travail du dimanche tend à se développer. Le travail en deux équipes alternantes (2X8) continue à progresser continûment, surtout pour les ouvrières : en 2005, 19 % d'entre elles travaillent en deux équipes, contre 11 % en 1984.

1. Les pénibilités



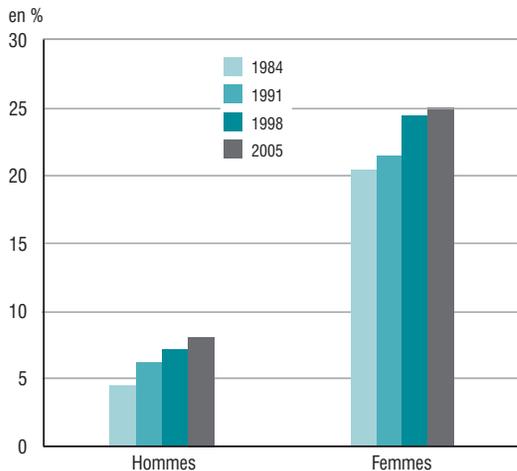
Lecture : en 2005, 51 % des salariés disent devoir rester longtemps debout dans leur travail, contre 50 % en 1984.

Lecture : en 2005, 39 % des salariés disent devoir porter des charges lourdes, contre 22 % en 1984.

Note : les données concernant les mouvements douloureux ne sont pas disponibles pour 1984 et 1991.

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1984, 1991, 1998, 2005.

2. Le travail à la chaîne des ouvriers

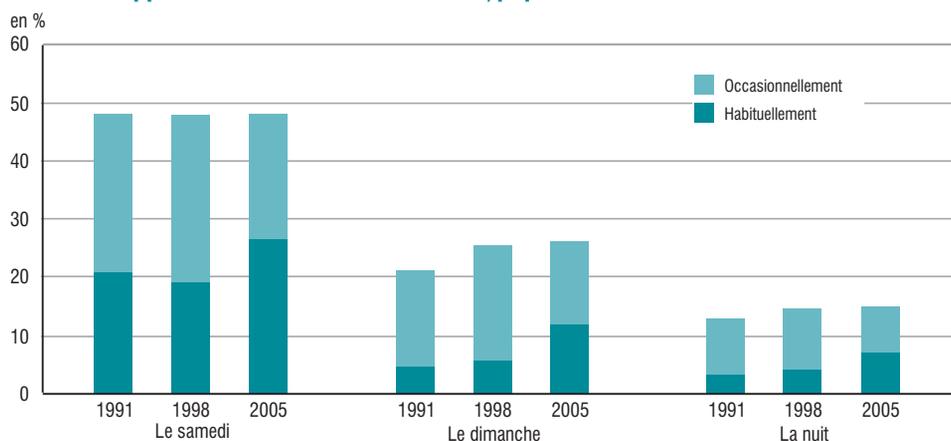


Lecture : en 2005, 8 % des ouvriers hommes disent travailler à la chaîne, contre 25 % des ouvrières.

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1984, 1991, 1998, 2005.

Le contrôle des horaires par l'entreprise s'est renforcé, mais a changé de forme : le contrôle par la hiérarchie devient moins fréquent au profit de méthodes plus formalisées telles les horloges pointeuses et les signatures de registres. Les horaires deviennent par ailleurs plus prévisibles : la proportion de salariés qui n'apprennent leurs horaires que la veille est passée de 8 % en 1998 à 5 % en 2005. La réduction du temps de travail s'est souvent accompagnée d'une plus grande formalisation des plannings [Coutrot, 2006].

3. Le développement des horaires de travail atypiques



Lecture : en 2005, 48 % des salariés disent travailler le samedi (27 % « habituellement » et 21 % « occasionnellement »).

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1991, 1998, 2005.

La charge mentale s'accroît, avec la diffusion des nouvelles technologies et l'accroissement des contacts avec le public

Les nouvelles formes d'organisation du travail rendent le travail à la fois plus intéressant et plus exigeant. Elles sollicitent la réactivité des salariés face aux imprévus. Le travail doit souvent être réalisé dans l'urgence. Au cours des années 1980 et 1990, les rythmes de travail ont été de plus en plus imposés par la demande de clients à satisfaire immédiatement ou dans des délais très courts, avant de connaître une stabilisation au début des années 2000 (figure 4). Les salariés se sont trouvés de plus en plus souvent au contact direct du public ou de la clientèle, ce qui occasionne parfois des tensions, voire des agressions. Ainsi en 2003, selon l'enquête Sumer (encadré), 22 % des salariés en contact avec le public signalaient avoir subi une agression verbale, et 2 % une agression physique au cours des douze derniers mois [Bué, Sandret, 2007].

4. Un travail plus bousculé

	en %	en %	en %	en %	en %
	Interruptions fréquentes	Demande à satisfaire immédiatement	Devoir se dépêcher	Être en contact avec le public sans tensions	Connaître des tensions avec le public
1984	...	28
1991	48	46	...	40	21
1998	56	54	52	33	30
2005	60	53	48	40	29

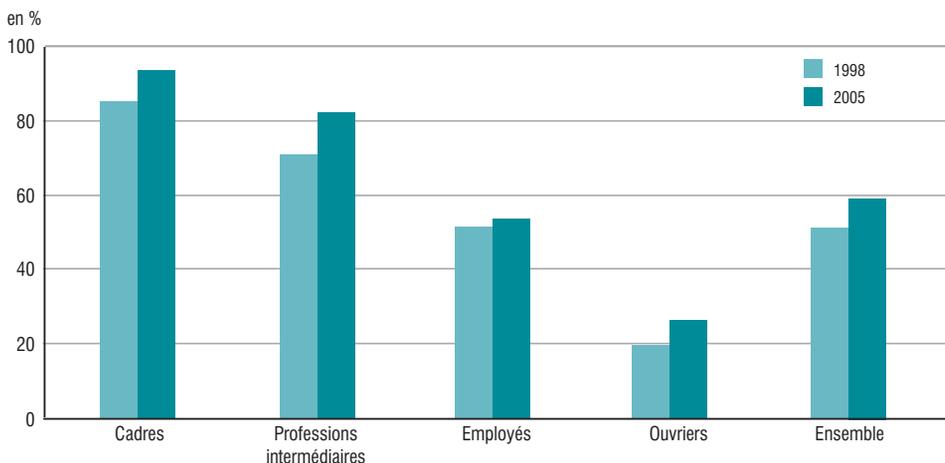
Lecture : en 2005, 60 % des salariés disent « devoir souvent interrompre une tâche pour une autre non prévue à l'avance » contre 48 % en 1991.

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1984, 1991, 1998, 2005

Au cours des vingt dernières années, la diffusion des nouvelles technologies (*figure 5*) a concerné toutes les catégories de salariés, même si les ouvriers demeurent les moins concernés. L'usage croissant de l'informatique et la formalisation des procédures de travail amènent les salariés à devoir plus souvent recourir à des documents écrits, ce qui renforce l'exigence de vigilance et de concentration au travail (*figure 6*).

Les risques psycho-sociaux peuvent notamment se développer quand l'organisation du travail impose une forte charge mentale (pression temporelle, travail haché, tâches complexes) sans accorder suffisamment de marges de manœuvre aux salariés pour faire face à ces exigences. L'intensification du travail au cours des années 1980 et 1990 a contribué au développement de ces risques.

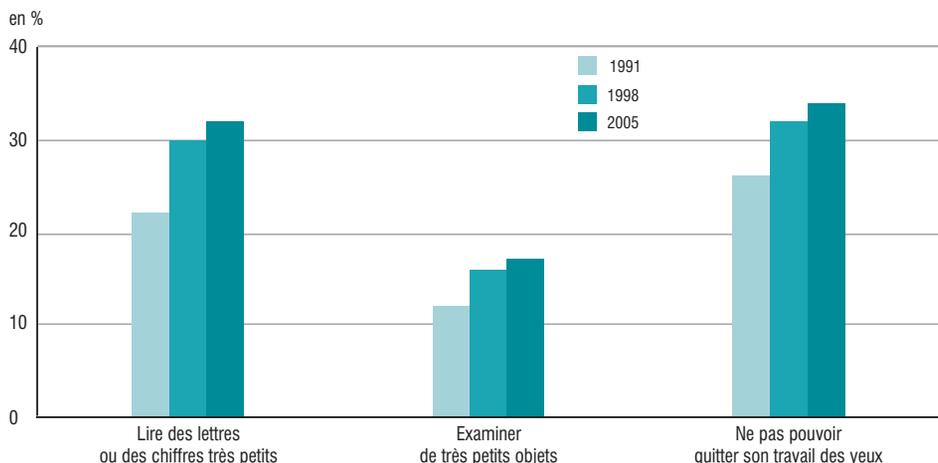
5. L'informatique se diffuse largement



Lecture : en 2005, 60 % des salariés utilisent l'informatique dans leur travail contre 51 % en 1998.

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1998, 2005.

6. Une vigilance accrue



Lecture : en 2005, 34 % des salariés disent que l'exécution de leur travail leur impose de ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux contre 26 % en 1991.

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1991, 1998, 2005.

L'intensification du travail connaît un palier, excepté pour les ouvriers

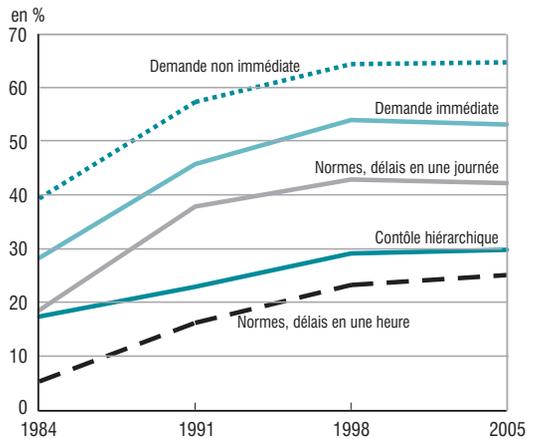
Les années 1980-1990 ont vu une intensification du travail qui s'est manifestée notamment par un développement des contraintes de rythme de travail : les contraintes liées à la demande du public ou à celle de l'extérieur, les normes et le contrôle hiérarchique (figure 7) venant se cumuler aux contraintes techniques et à la dépendance par rapport au travail des collègues (figures 8 et 9).

Le palier observé dans le mouvement d'intensification du travail peut s'expliquer notamment par le ralentissement des innovations organisationnelles observé dans les entreprises au début de la décennie 2000 : les changements opérés dans les années 1990 – généralisation des procédures de qualité, développement des progiciels de gestion intégrée, recentrage et externalisation... – ont atteint leur maturité. Ainsi la proportion de salariés qui déclarent être gênés par les interruptions imprévues dans leur travail passe de 48 % en 1998 à 40 % en 2005. De même, 42 % des salariés en contact avec le public signalent en 2005 vivre des situations de tension, « souvent ou suffisamment pour perturber le travail », contre 48 % en 1998.

Cependant, la stabilisation récente de l'intensité du travail ne concerne guère les ouvriers, notamment les moins qualifiés. Le travail à la chaîne progresse encore (de 10 à 11 %), ainsi que les contraintes de rythme de travail liées à l'utilisation des machines (de 19 à 21 %). De

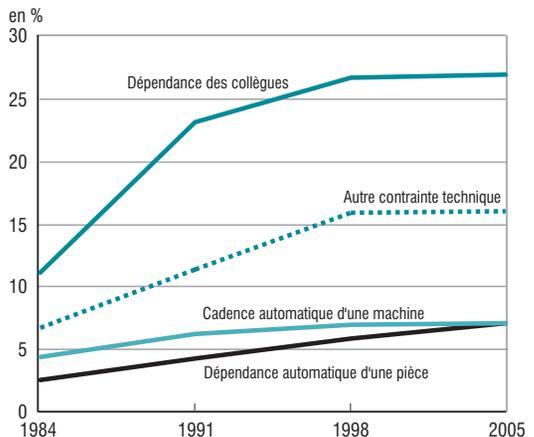
7. L'intensification du rythme de travail selon les contraintes

Lecture : en 2005, 53 % des salariés disent que leur rythme de travail dépend d'une demande à satisfaire immédiatement, contre 28 % en 1984. Un salarié peut être concerné par plusieurs contraintes.
Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1984, 1991, 1998, 2005.

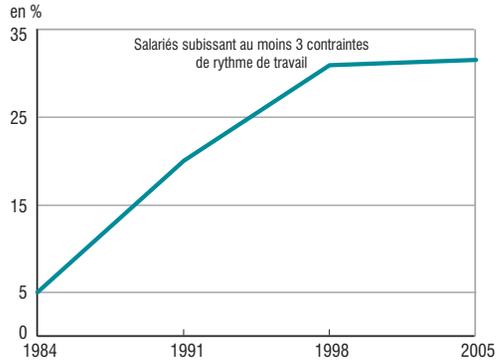


8. Les contraintes techniques se renforcent

Lecture : en 2005, 27 % des salariés disent que leur rythme de travail dépend de celui de leurs collègues, contre 11 % en 1984. Un salarié peut être concerné par plusieurs contraintes.
Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1984, 1991, 1998, 2005.



9. L'intensification du travail



Lecture : en 2005, 32 % des salariés citent au moins trois contraintes qui déterminent leur rythme de travail, contre 5 % en 1984.

Source : enquêtes *Conditions de travail, Dares, 1984, 1991, 1998, 2005*.

Encadré

Les enquêtes Conditions de travail et Sumer

Les **enquêtes sur les Conditions de travail** sont organisées et exploitées par la Dares et collectées par l'Insee depuis 1978. Elles sont renouvelées tous les sept ans : 1984, 1991, 1998, 2005. Les réponses se réfèrent aux conditions de travail telles qu'elles sont perçues par les enquêtés. Ceux-ci appartiennent à tous les secteurs d'activité, y compris la fonction publique. Les résultats présentés ici ne concernent que les salariés. Ces enquêtes sont effectuées à domicile sur un échantillon représentatif de la population de 15 ans ou plus exerçant un emploi. Elles complètent les enquêtes *Emploi* de l'Insee. Jusqu'en 2002, l'enquête *Emploi* était réalisée annuellement, en mars de chaque année. Les personnes étaient alors interrogées sur leurs conditions de travail après la passation du questionnaire de l'enquête *Emploi*.

Depuis 2002, l'enquête *Emploi* se déroule « en continu » sur six trimestres. Les enquêtés sont interrogés deux fois en face à face (la première et la dernière) et quatre fois par téléphone. L'enquête *Conditions de Travail 2005* est la première enquête complémentaire à la nouvelle enquête *Emploi en Continu*. Elle se déroule au cours du sixième et dernier entretien. Le questionnaire est soumis à tous les actifs ayant un emploi parmi les personnes interrogées pour cette sixième fois dans le cadre de l'enquête *Emploi*, soit 19 000 personnes en 2005.

Les enquêtes *Conditions de travail* visent à cerner au plus près le travail vécu tel qu'il est perçu par le travailleur, et non pas le travail prescrit tel qu'il peut être décrit par l'entreprise ou l'employeur. Pour ce faire, l'enquête est réalisée à domicile et chaque actif du ménage répond personnellement. Les questions posées ne ren-

voient pas à des mesures objectives (cotations de postes ou analyses ergonomiques), ni à des questions d'opinion sur le travail, mais à une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : la prescription, les marges de manoeuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

L'enquête Sumer 2003

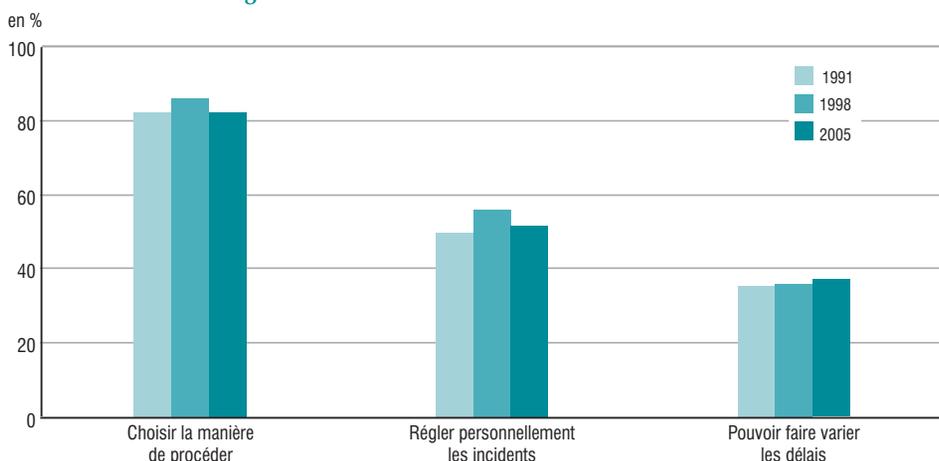
L'enquête *Sumer* a été lancée et gérée conjointement par la Direction des relations du travail (Inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Elle est réalisée par des médecins du travail volontaires : en 2002-2003, 1 792 médecins du travail, soit plus de 20 % des médecins du travail en exercice, ont tiré au sort 56 314 salariés, dont 49 984 ont répondu. L'enquête dresse un état des lieux des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France métropolitaine. Sa particularité repose d'une part sur l'expertise des médecins du travail qui peuvent administrer un questionnaire parfois très technique, et d'autre part sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions à des risques relativement rares. L'enquête s'est déroulée sur le terrain de juin 2002 à fin 2003. Elle couvre l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail du régime général et de la Mutualité Sociale Agricole, ainsi que les hôpitaux publics, EDF-GDF, La Poste, la SNCF et Air France, à l'exclusion donc des fonctions publiques d'État et territoriale, d'une partie des transports (régies urbaines, et transport par eau), des mines, de la pêche, de France Télécom... Au total, l'enquête *Sumer 2003* est représentative de 17,5 millions de salariés sur un total de 21,5 millions.

même, les ouvriers voient de plus en plus souvent leur rythme de travail défini par un contrôle au moins quotidien de la hiérarchie (de 38 à 40 %), ou par une norme de production ou un délai à respecter en une heure au plus (de 35 à 39 %).

Des marges de manœuvre non négligeables

Les marges de manœuvre dont disposent les salariés pour faire leur travail ont eu tendance à s'accroître lors des changements organisationnels des années 1980–1990. Entre 1990 et 1998, le travail est devenu moins strictement prescrit. En cas d'incident dans le travail, les salariés ont moins souvent dû faire appel à d'autres et ont davantage été en mesure de régler personnellement les problèmes (figure 10). Plus récemment, la relative stabilisation de

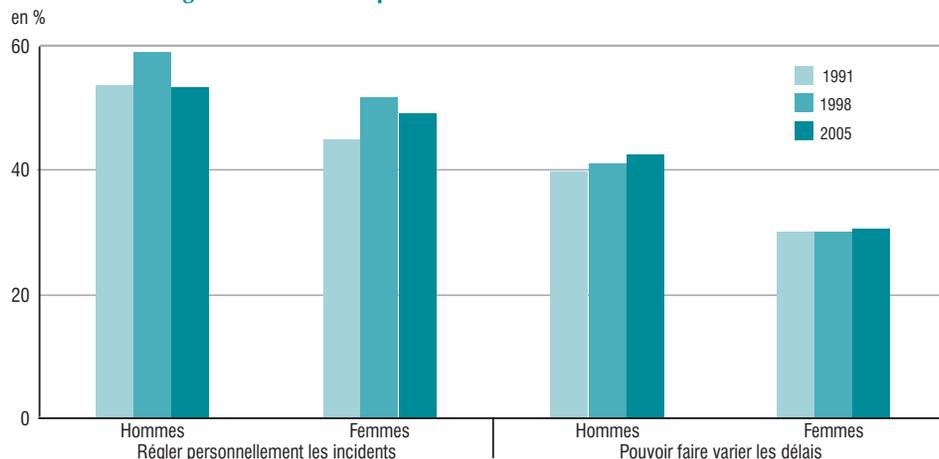
10. L'évolution des marges de manœuvre



Lecture : en 2005 comme en 1991, 82 % des salariés disent qu'ils choisissent la manière d'atteindre l'objectif fixé par la hiérarchie (les autres salariés, soit 18 %, répondent qu'on leur dit comment faire).

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1991, 1998, 2005.

11. Moins de marges de manœuvre pour les femmes



Lecture : en 2005, 53 % des hommes disent qu'ils règlent personnellement les incidents contre 49 % des femmes.

Source : enquêtes Conditions de travail, Dares, 1991, 1998, 2005.

l'intensité du travail s'est accompagnée d'un léger recul des marges de manœuvre : les organisations sont devenues plus stables mais aussi plus routinières. De façon persistante, les femmes disposent de moins de marges de manœuvre que les hommes dans leur travail (figure 11).

De nombreux salariés exposés à des produits chimiques dans leur travail

Selon l'enquête *Sumer* 2003, 37 % des salariés, soit près de 7 millions, ont été exposés à au moins un produit chimique lors de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête [Guignon, Sandret, 2005] (figure 12). L'accroissement est de 3 points par rapport à 1994, date de la précédente édition de l'enquête.

L'exposition aux produits chimiques a le plus progressé dans les secteurs (BTP, agriculture et industrie) et les catégories socioprofessionnelles (ouvriers) qui étaient déjà les plus concernés en 1994. Du fait de leur répartition sectorielle, les hommes sont plus exposés (20 %) que les femmes (4 %). Les ouvriers représentent la grande majorité (70 %) des exposés.

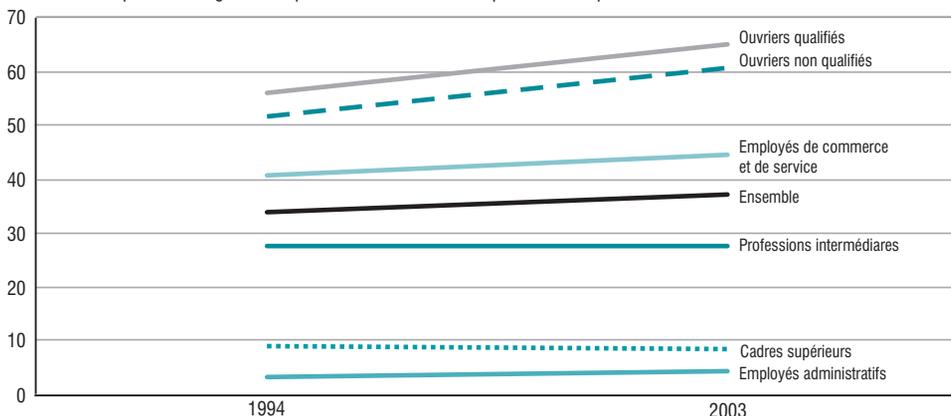
La multi-exposition s'accroît elle aussi : en 2003, 16 % des salariés étaient exposés à au moins trois produits chimiques, soit trois points de plus qu'en 1994.

Les produits les plus fréquemment utilisés sont les solvants (14,7 % de salariés exposés), les tensio-actifs (9,5 %), les acides minéraux, les carburants, les bases fortes (ammoniac...), les gaz d'échappement et les huiles entières minérales et synthétiques.

Les agents cancérigènes, particulièrement dangereux à long terme, concernent 13 % de salariés exposés lors de la semaine précédant l'enquête. Les expositions aux cancérigènes sont concentrées dans quelques secteurs d'activité : le commerce et la réparation automobile, la métallurgie et la transformation des métaux, les industries du bois et du papier, des produits minéraux, la chimie, la construction, la santé et les services personnels et domestiques. L'exposition aux poussières d'amiante concerne 0,6 % des salariés ; depuis 1994 elle a fortement reculé dans la réparation automobile, où les ouvriers étaient particulièrement exposés. Mais les ouvriers du BTP demeurent assez fréquemment exposés, notamment dans le second œuvre (5 % des ouvriers qualifiés exposés au cours de la semaine précédant l'enquête). L'amiante a été en partie remplacé par d'autres produits (fibres céramiques et autres fibres artificielles) : le taux d'exposition des ouvriers à ces fibres est passé de 1 % à 5 % entre 1994 et 2003.

12. Les expositions aux produits chimiques

% de salariés exposés à un agent chimique au cours de la semaine précédant l'enquête



Source : enquête *Sumer* 2003, direction des Relations du travail et Dares.

Les seniors sont relativement protégés

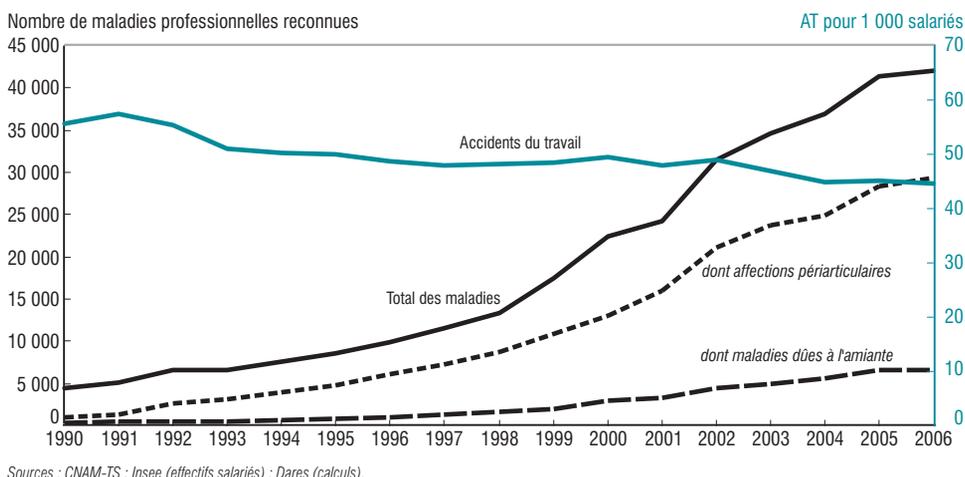
Les salariés âgés de 50 à 59 ans sont moins exposés que leurs cadets à la plupart des pénibilités physiques du travail : postures pénibles, charges lourdes, secousses ou vibrations, températures extrêmes. Ils en cumulent également moins : 1,9 pénibilité en moyenne contre 2,0 pour les quadragénaires et 2,4 pour les jeunes de moins de 30 ans. De même, ils sont relativement moins exposés aux rythmes de travail intenses et aux horaires atypiques. Si les conditions de travail des salariés âgés sont moins pénibles que celles des plus jeunes, elles ont néanmoins connu une évolution parallèle au cours des quinze dernières années [Guignon, Pailhé, 2004].

Cette relative protection est liée en partie à la progression dans la carrière professionnelle : les salariés, avec l'ancienneté, obtiennent des promotions et sont davantage à l'abri des situations de travail les plus difficiles. Mais elle provient aussi d'un effet de sélection : après 50 ans, ceux qui avaient les plus mauvaises conditions de travail sont en effet nombreux à être déjà sortis de l'emploi. Parmi les quinquagénaires qui ont travaillé au moins 20 ans, un sur quatre est sorti de l'emploi [Waltisperger, 2007] : chômage, retraite ou préretraite, autre forme d'inactivité (invalidité, maladie...). Les retraités précoces (9 % des 50-59 ans) proviennent en majorité du secteur public (y compris des grandes entreprises publiques et du secteur hospitalier) et des banques et assurances ; 35 % d'entre eux ont été exposés au travail posté ou aux horaires alternants, et déclarent un assez bon état de santé. Les chômeurs et autres inactifs (15 % des 50-59 ans) ont subi de nombreuses pénibilités au cours de leur carrière et se déclarent souvent en mauvaise santé.

Les accidents du travail diminuent, contrairement aux maladies professionnelles

L'évolution contrastée des conditions de travail induit des effets également divers sur la santé des salariés. Sur le long terme, le déclin des emplois industriels et les efforts de prévention ont permis une réduction significative de la fréquence des accidents du travail (AT). Ainsi selon les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CnamTS) qui concernent environ 80 % des salariés du secteur marchand, en 20 ans le nombre d'accidents

13. Les maladies et accidents du travail avec arrêts



graves a été divisé par deux et celui des accidents mortels par trois. En 2005, 4 % des salariés (soit près de 700 000 personnes) ont eu un accident du travail qui a nécessité un arrêt de travail.

Toutefois le taux de gravité des AT a augmenté depuis 2000 avant de se stabiliser en 2005. En outre, le mouvement de réduction de la fréquence des accidents du travail s'est ralenti depuis une vingtaine d'années, notamment sur la période récente (*figure 13*). Malgré les difficultés de la comparaison internationale des sources statistiques sur les accidents du travail, l'évolution de la performance française apparaît en ce domaine peu satisfaisante : entre 1994 et 2004 le taux d'AT avec arrêt de plus de trois jours a baissé de 15 % en France contre 27 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la CnamTS a augmenté fortement au cours des 15 dernières années, à cause d'une meilleure connaissance et reconnaissance de l'origine professionnelle des pathologies, mais aussi du fait de l'intensification du travail et des effets différés de l'amiante. Les troubles musculo-squelettiques et les affections pulmonaires liées à l'amiante représentent en effet la grande majorité de ces maladies. Encore faut-il souligner que les maladies professionnelles font l'objet d'une sous-déclaration importante et persistante. Ainsi, l'Institut national de veille sanitaire (INVS) estime que chaque année, entre 4 et 8,5 % des nouveaux cas de cancers, soit 11 000 à 23 000 cas, seraient attribuables aux expositions professionnelles, alors qu'environ 2000 seulement sont reconnus. ■

Pour en savoir plus

Bué J., Sandret N., « Contact avec le public : près d'un salarié sur quatre subit des agressions verbales », *Premières Synthèses* n° 15-1, Dares, avril 2007.

Bué J., Coutrot T., Hamon-Cholet S., L. Vinck, « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail », *Premières Synthèses* n° 01-2, Dares, janvier 2007.

Coutrot T., « Les conditions de travail après la réduction du temps de travail », *Premières Synthèses* n° 06-3, Dares, février 2006.

Guignon N., Pailhé A., « Les conditions de travail des seniors », *Premières Synthèses* n° 19-2, Dares, mai 2004.

Guignon N., Sandret N., « Les expositions aux produits cancérigènes », *Premières Synthèses* n° 28-1, Dares, juillet 2005.

Waltisperger D., « Pénibilité du travail et sorties précoces de l'emploi », *Premières Synthèses*, Dares, 2007.
